

**Lettre de mission de Sébastien Laforge,
Vice-président, ressources humaines et politique sociale**
2020-2024

Les ressources humaines sont le cœur de la transformation des universités. La politique de gestion des ressources humaines et de la politique sociale de l'université de Poitiers se base sur la préservation de l'emploi et le développement des compétences mais aussi du déploiement de la responsabilité sociale des universités. En accord avec la présidente, le vice-président en charge des ressources humaines et de la politique sociale définit la stratégie de l'établissement en s'appuyant sur la gestion pluriannuelle des emplois, effectifs et compétences, la responsabilité sociale des universités et l'amélioration continue des conditions de travail. L'objectif de la mission du vice-président en charge des ressources humaines et politique sociale est de veiller à maintenir, dans le cadre de la fonction publique, une dynamique forte pour les carrières, le bien-être et les parcours professionnels de tous les agents de l'université de Poitiers.

Missions. Le vice-président en charge des ressources humaines et politique sociale a pour mission de définir les axes stratégiques de la gestion pluriannuelle des emplois, effectifs et compétences. Il doit également tenir compte pour définir ces grandes orientations de la stratégie des différentes structures internes de l'établissement, notamment les composantes de formation et les laboratoires ainsi que de tenir compte des besoins support. Il doit également veiller à ce que les choix opérés n'obéissent pas à une logique facultaire mais bénéficient à l'établissement dans son ensemble, son rayonnement et développement global aussi bien du point de vue de la formation que de la recherche. Il doit donner les lignes directrices pour impulser une véritable vision d'amélioration continue au service de tous les usagers pour une gestion globalisée des ressources humaines qui contribuent au bien-être de chacun. Il accompagne la politique de formation de l'université aussi bien pour les personnels Biatss que pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Les différentes actions qu'il doit conduire sont de manière non exhaustive :

Actions politique d'emploi. Il donne les lignes directrices pour un état des lieux des ressources humaines par grande activité afin de définir au mieux les besoins d'évolution de la structure d'emplois de l'établissement et veille à une mise en place rapide d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC). Il intègre systématiquement dans toute décision une dimension de soutenabilité financière mais aussi humaine. Il instaure aussi une politique forte pour favoriser les progressions de carrières en fonction des besoins de l'établissement mais aussi des compétences des agents. Il définit, en lien avec la DRH, la mise en place des différentes commissions afin pour d'améliorer les conditions d'avancement en lien avec les lignes directrices et gestion (LDG) et favorise en continu le dialogue social (en lien avec le VP en charge des personnels Biatss).

Actions pour la valorisation du travail. Il priorise, dans la limite des ressources affectées par l'Etat à l'établissement, une politique de recrutement pour la titularisation lorsque c'est possible. Il détermine les conditions d'amélioration des rémunérations et les appliquer lorsque c'est possible et déploie activement une politique RH d'égalité femme-homme en lien avec la chargée de mission dédiée. Il veille à impulser un rééquilibrage de la structure d'emplois dans l'établissement par la promotion lorsque les compétences existent dans l'établissement.

Actions pour les personnels. Il veille à l'amélioration continue du Schéma de la Qualité de Vie au Travail en lien avec le comité mieux-être, le vice-président Biatss et le DRH-RS. Il impulse une politique de prévention des risques professionnels active en lien avec le vice-président en charge de la politique de prévention en santé, le vice-président Biatss et le vice-président Vie de campus et patrimoine. Il propose, en lien avec les instances représentatives de l'établissement, des solutions pour pallier l'absence de compétences/effectifs internes.

Périmètre d'action. Le vice-président en charge des ressources humaines et politique sociale est rattaché au pôle gouvernance et pilotage de l'équipe présidentielle. Il coordonne ses actions avec celles du vice-président Biatss. Il rend régulièrement compte de ses actions. Il représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes et externes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : CTE puis CSA, Commission d'action sociale, Cellule de veille et d'action pour le travail, Commission d'avancement des personnels du second degré, Commission de promotion et de valorisation des parcours professionnels, Conférence des directrices et directeurs de composantes.

Il est en en lien avec la Direction Générale des Services et plus particulièrement avec la Direction des Ressources Humaines et de la Relation Sociale. Il s'appuie sur le Cabinet pour la coordination des actions et la communication institutionnelle. Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 1^{er} septembre 2021,

Virginie LAVAL
Présidente de l'université de Poitiers

